

Mamoudzou, le 01 Septembre 2019

**Pôle Pédagogique
Du Second Degré**

Affaire suivie par :
CHEVALLIER Frédéric
Téléphone : 02 69 61 92 13
Téléphone portable : 0639003134
Télécopie : 02 69 61 88 34
Courriel
[frédéric.chevallier@ac-
mayotte.fr](mailto:frédéric.chevallier@ac-mayotte.fr)

Site Internet :
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :
BP 76
97600 Mamoudzou

**L'Inspecteur de l'Éducation nationale
Enseignement Général**

**à Mesdames, Messieurs les professeurs
de lettres-histoire-langues vivantes
intervenant dans les lycées professionnels,
en GRETA et en UFA**

**S/C Madame, Monsieur le chef
d'établissement**

Objet : Lettre de rentrée

Mesdames et Messieurs les professeurs de lettres-histoire et de lettres-langues,

Je souhaite, tout d'abord, la bienvenue aux professeurs titulaires, stagiaires et néo-contractuels qui effectuent leur rentrée dans notre académie. Connaissant la plupart d'entre vous, je sais que les équipes pédagogiques déjà en place réserveront le meilleur des accueils aux nouveaux arrivants et feront preuve d'une dynamique de travail collectif.

Cette année scolaire promet d'être riche car elle sera marquée par la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle et de la réforme de l'apprentissage. Comme vous le savez, ces réformes visent à faire de la voie professionnelle un parcours de réussite et d'excellence pour nos élèves en lui redonnant toute son attractivité, son prestige et son efficacité. L'ambition de ces réformes s'inscrit dans la continuité des objectifs de nos disciplines, à savoir contribuer au développement d'une culture humaniste professionnelle et conduire nos élèves vers la réussite. Les usages pédagogiques du numérique, le travail en inter-disciplinarité, la pédagogie de projet, le développement de l'esprit critique des élèves et l'ouverture au monde seront encouragés et soutenus. Toutes les initiatives seront appuyées dès lors qu'elles favoriseront le débat dans la diversité, les interactions sociales et linguistiques entre les élèves et les adultes et qu'elles permettront de mieux accompagner les apprentissages.

Les examens de lettres-histoire-éducation morale et civique-langues vivantes à la session 2019

Les résultats globaux du baccalauréat professionnel sont en forte baisse en 2019 (70.9% d'élèves admis sous statut scolaire) par rapport à 2018 (79.9% d'élèves admis sous statut scolaire). Les chiffres sont stables par rapport à l'an passé en CAP avec environ 80% d'élèves admis sous statut scolaire. Les moyennes en lettres-histoire au baccalauréat sont en baisse et très variables selon les établissements à la session 2019 (6.86 en lettres et 7.74 en histoire) après une hausse notable à la session 2018 (7.80 en lettres et 8.74 en histoire). Les difficultés de compréhension et d'expression sont toujours un handicap certain pour nos élèves. Nous poursuivons cette année le partenariat avec le CASNAV et les formateurs en FLS pour vous aider à faire progresser et à mieux inclure les élèves non-lecteurs et non-scripteurs. La pédagogie différenciée porte ses fruits : elle doit être poursuivie et intensifiée. Ces quelques constats sur les examens, qui demanderont à être affinés et discutés lors de réunions d'équipes disciplinaires, confirment la nécessité de poursuivre les formations sur la lecture littéraire, sur un enseignement plus explicite, sur la mise en œuvre de démarches d'enseignement-apprentissage privilégiant des activités de haut niveau cognitif et plus globalement sur le travail de l'écrit en classe.

Les moyennes en langues vivantes étrangères au baccalauréat professionnel sont en hausse par rapport à l'an passé (10.17 en 2019 contre 9.58 en 2018). Les compétences en langues étrangères se cumulent, se complètent et se transfèrent d'une langue à l'autre pour nos élèves. Les approches contrastives et comparatives de langues et de cultures continueront à être privilégiées. Même si l'accent devra être porté sur l'oral, toutes les activités langagières devront être travaillées pour notamment faciliter le passage de nos bacheliers professionnels en sections de technicien supérieur.

La transformation de la voie professionnelle et les nouveaux programmes

A partir de cette rentrée scolaire 2019-2020, la transformation de la voie professionnelle est effective pour tous les élèves entrant en CAP et en seconde de baccalauréat professionnel. Les autres élèves poursuivent leur scolarité en seconde année de CAP, en première et en terminale de baccalauréat professionnel, selon les modalités, les programmes et les évaluations d'avant cette réforme.

L'ensemble des documents institutionnels et des ressources pédagogiques relatifs à la réforme de la voie professionnelle sont mis en ligne et régulièrement actualisés sur le parcours M@gistère intitulé « Transformation de la voie professionnelle » et sur le site Éduscol. Je vous invite vivement à vous y inscrire si ce n'est déjà fait.

<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=1519§ion=1>

<http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

Les corps d'inspection sont passés dans tous les établissements l'an passé pour expliciter ces réformes. Des réunions d'équipes et des temps de formation sont prévus par bassin avant les vacances d'octobre pour vous accompagner dans la mise en œuvre de la co-intervention et avant les congés de fin d'année pour le chef d'œuvre et l'accompagnement personnalisé.

L'organisation et les horaires des enseignements généraux et professionnels obligatoires dans les formations sous statut scolaire préparant au CAP et au baccalauréat professionnel ont été publiés au journal officiel du 20 décembre 2018. Ils sont consultables à partir des liens suivants :

[Arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle](#)

[Arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel](#)

Au-delà de nos enseignements proprement disciplinaires, je me permets d'attirer votre attention sur trois dispositifs d'enseignement qui requièrent votre concours et vos expertises didactiques et pédagogiques :

- **le volume horaire dédié à la consolidation des acquis, à l'accompagnement personnalisé et à l'accompagnement au choix d'orientation.**

Ce volume horaire concerne tous les élèves selon leurs besoins. A la rentrée 2019, comme en 2018, tous les élèves de seconde professionnelle passeront un test de positionnement en français et en mathématiques. L'objectif de ces tests de positionnement est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences des élèves afin de mieux repérer leurs besoins et d'y répondre dans le cadre des modules de la consolidation des acquis et de l'accompagnement personnalisé. J'attire votre attention sur l'importance à accorder à l'évaluation en général comme outil de réussite des élèves. Elle doit être comprise, positive et encourageante. Elle doit être aussi, pour le professeur, un fil directeur d'un enseignement explicite. En effet, l'évaluation doit être cohérente et ne concerner que ce qui a été expliqué et pratiqué.

Les passations des tests pour les élèves de seconde seront organisées par chaque lycée du 16 septembre au 11 octobre. Des ressources sur les principes et les contenus de ce test sont en ligne à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/tests-2de/>

Aucun élève de CAP ne passera ces tests à titre expérimental cette année sur notre académie.

- **Enseignement professionnel et français en co-intervention.**

Cet enseignement, qui s'inscrit dans le travail en inter-disciplinarité engagé au travers du dispositif des EGLS, s'en distingue par sa modalité de mise en œuvre, un co-enseignement effectif en classe, et par une finalité supplémentaire : une approche culturelle du métier. En effet, ce co-enseignement doit être au service du développement de la professionnalité des élèves en intégrant, à partir de situations professionnelles et de scénarios pédagogiques, un travail conjoint sur des compétences complémentaires en français et en enseignement professionnel, mais il doit également les aider à s'approprier et à articuler des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être indispensables à la construction d'une identité et d'une culture professionnelle.

- **Réalisation d'un chef d'œuvre.**

Pour cette rentrée scolaire, cet enseignement obligatoire ne concerne que les élèves entrant en CAP, il s'adressera par la suite à l'ensemble des élèves de première et de deuxième année de CAP, et de première et de terminale de baccalauréat professionnel. La réalisation d'un chef-d'œuvre par les élèves est assurée dans un cadre pluridisciplinaire. Elle s'inscrit dans ses modalités de mise en œuvre dans la continuité du PPCP mais sur l'ensemble de la durée de la formation des élèves et se rapproche dans ses finalités du « grand oral » de la réforme du baccalauréat général comme point d'orgue de la scolarité de l'élève. Plus qu'un simple projet professionnel s'inscrivant dans la longue durée, la réalisation du chef-d'œuvre répond à l'idéal d'un « humanisme technique » visant

à ouvrir et à former l'homme, le travailleur et le citoyen. Dans cette perspective, les enseignements généraux au même titre que les enseignements professionnels y ont toute leur place.

Les nouveaux programmes de lettres, d'histoire-géographie, d'éducation morale et civique et de langues vivantes, qui entrent en application lors de cette rentrée, sont parus **au bulletin officiel spécial n°5 du 11 avril 2019**.

Les modalités d'évaluation des épreuves de lettres, d'histoire-géographie, d'éducation morale et civique et de langues vivantes sont précisées dans **l'arrêté du 30 août 2019**. Vous retrouverez ces liens utiles à vos enseignements dans le cartable de rentrée.

La formation continue

L'équipe de professeurs formateurs académiques (Mme Devendeville Angélique, Mme Cau Sylvie, Mr Mericskay Nicolas, Mr Talib Mohamed) et les chargés de mission (Mr Cornelis Éric pour les lettres-histoire et Mme Vexlard Christine pour les lettres-langues), que je remercie sincèrement pour leur professionnalisme et leur dynamisme, accompagneront l'ensemble des personnels des disciplines générales de l'enseignement professionnel dans ces nouvelles modalités pédagogiques et dans la mise en œuvre des nouveaux programmes. Une fiche récapitulative des formations inscrites au plan académique de formation est jointe à cette lettre. Je vous invite à vous y inscrire **en m'envoyant un mail avant le 30 septembre 2019**. Vous retrouverez toutes ces informations sur notre site disciplinaire académique que je vous encourage à consulter régulièrement. Vos retours et vos suggestions nous seront précieux pour l'enrichir.

Les professeurs néo-contractuels, contractuels et stagiaires seront en formation le mercredi après-midi au LPO de Kawéni. La première session aura lieu **le mercredi 18 septembre 2019 à 13h30**.

Une réunion de préparation aux concours internes aura lieu **le mardi 17 septembre 2019 à 15h** au collège de Kwalé.

Une réunion de préparation au CAFFA et au CAFIPEMF aura lieu **le vendredi 27 septembre à 11h** au Vice-rectorat.

L'accompagnement et l'évaluation des professeurs

L'évaluation des enseignants s'inscrit désormais dans le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) qui concerne toute la fonction publique. Dans ce cadre, des rendez-vous de carrière sont fixés pour les personnels au 6^{ème} échelon, au 8^{ème} échelon et au 9^{ème} échelon pour l'accès à la hors-classe.

Les professeurs concernés en seront informés par les services du rectorat via leur messagerie académique, à noter que le délai de prévenance a été ramené à 15 jours, hors vacances scolaires. Un document de référence destiné à vous aider dans la préparation de ces rendez-vous est à votre disposition sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/cid118572/rendezvous-carriere-mode-emploi.html>.

Ces « rendez-vous de carrière » constituent des temps d'échanges privilégiés pour porter un regard réflexif sur les démarches d'enseignement-apprentissage mises en œuvre quotidiennement dans les classes et sur les compétences développées durant l'ensemble de la carrière. Ils sont à appréhender sereinement comme une opportunité de dialogue entre deux professionnels de l'éducation qui discutent ouvertement :

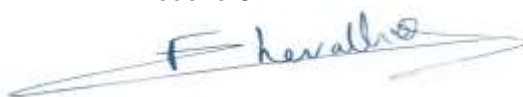
- de choix d'enseignement effectués en fonction du contexte dans lequel s'inscrit la séance observée, dans le respect de la liberté et de la responsabilité pédagogique de chaque professeur,
- du métier en lien avec le référentiel des compétences professionnelles (BO n°30 du 25 juillet 2013),
- de la carrière de l'enseignant concerné.

La dimension formative de l'accompagnement des professeurs, également inscrite dans le cadre du PPCR sera mise en œuvre au travers de visites-conseils proposées aux professeurs titulaires et assurées par l'inspecteur. Les professeurs contractuels en 1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème} année seront visités par les chargés de mission et/ou l'inspecteur.

Enfin, comme chaque année, une campagne d'accompagnement individuel sera spécifiquement mise en place pour les professeurs stagiaires en concertation avec leur tuteur. La réunion plénière avec les tuteurs aura lieu **le lundi 23 septembre 2019**.

En conclusion, je voudrais adresser mes remerciements à tous les professeurs de lettres-histoire et de lettres-langues pour votre engagement constant au service de l'enseignement des humanités et des langues dans la voie professionnelle qui concourt à la réussite des élèves et à leur formation de citoyen éclairé. En attendant de faire votre connaissance ou de vous revoir, je m'associe à Monsieur Fabrice SORBA, IEN lettres-histoire de l'académie de la Réunion avec qui je travaille en étroite collaboration, pour vous souhaiter une belle année scolaire, sereine et fructueuse pour vous tous et nos élèves.

Frédéric CHEVALLIER



PS : Veuillez trouver en annexes le cartable de rentrée qui recense les textes et les documents indispensables et le tableau récapitulatif des formations académiques proposées.